



ANNONCE

Le CIHEAM Bari informe qu'à partir du 10 septembre 2018 il organisera des stages de formation auprès de son siège.

La mission de chaque stage aura une durée maximale de six mois et portera sur des disciplines liées aux activités institutionnelles d'intérêt du CIHEAM, dans le cadre de la formation, la recherche et la coopération au développement.

Ces stages, en nombre maximum de 4, s'adressent à des jeunes titulaires d'un diplôme universitaire en disciplines techniques, informatiques, scientifiques et administratives.

Pour participer à l'admission au stage, les candidats sont invités à envoyer une lettre de motivation, accompagnée du curriculum vitae (modèle européen), au Directeur du CIHEAM Bari (recruitment@iamb.it).

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le 13 juillet 2018. Seules les candidatures présentées selon les modalités indiquées sur le site web du CIHEAM Bari (<http://www.iamb.ciheam.org/>) seront admises.

Les stagiaires auront droit à une gratification de 600.00€ (six cent) et une couverture d'assurance ad hoc.

La sélection pour l'admission aux stages sera effectuée par un Jury ad hoc nommé par le Directeur du CIHEAM Bari.

La procédure de sélection tiendra compte :

- du curriculum vitae du candidat ;
- de l'âge du candidat ;
- de la pertinence des diplômes universitaires obtenus avec les activités qui seront conduites au cours du stage ;
- de la connaissance documentée d'une ou plusieurs langues étrangères ;
- des expériences de formation et de travail précédentes.



Les candidats sélectionnés par le Jury d'évaluation seront avertis par e-mail à l'adresse indiquée sur le curriculum vitae. Leur confirmation devra parvenir par communication adressée au Directeur du CIHEAM Bari (recruitment@iamb.it) dans un délai de rigueur de 5 jours ouvrables à compter de la date de notification de l'admission, sous peine d'inadmissibilité. En cas de renonciation de la part d'un candidat retenu, on admettra le premier des candidats exclus par la sélection.

Les candidats retenus seront obligés de suivre le stage de formation d'une manière régulière et continue pendant toute la période du stage. Le CIHEAM Bari se réserve d'annuler le stage du fait de l'irrégularité, la négligence ou le désintéressement dont le stagiaire pourrait faire preuve pendant la durée du stage. En ce sens, les absences pour des raisons de santé ou de force majeure seront dûment prouvées par les stagiaires.

En envoyant sa candidature, le candidat déclare d'avoir pris connaissance de cette note d'information.

En aucun cas, pour le participant comme pour le CIHEAM Bari, la participation au stage ne pourra être assimilée à un rapport de travail de toute nature.

Le CIHEAM Bari se réserve le droit d'effectuer des vérifications sur les documents envoyés par le candidat.

Maurizio Raeli

Directeur du CIHEAM Bari